Montréal, le 13 juin 2007

<u>Par courriel</u>

Destinataire : AQCIE-CIFQ

Objet : **Demande afin d'obtenir la désignation de coordonnateur de la fiabilité au Québec pour la direction Contrôle des mouvements d'énergie du Transporteur**
Dossier de la Régie : R-3625-2007

La Régie de l'énergie (la Régie) fait suite à la lettre de l'AQCIE/CIFQ datée du 8 juin dernier, dans laquelle l'intervenante lui demande d'accorder le remboursement des frais relatifs au dossier mentionné en titre à tous les intervenants, *selon les règles habituelles.*

La Régie rappelle à l'AQCIE/CIFQ que dans sa décision D-2007-43, elle a fixé un montant maximal de 10 000 $ pour couvrir les frais de participation des intervenants ayant fait une demande de remboursement de leur frais.

En conséquence, la Régie consent à accorder à l'intervenante un budget global maximal de 10 000 $ pour couvrir ses frais de participation au dossier, en autant que son intervention soit jugée utile par la Régie.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/pl

c.c. par courriel : AIEQ, AREQ, ELL/EBMI, FCEI, GRAME, UMQ et HQT